



Parents et Féministes

Cité Audacieuse

9 rue de Vaugirard

75006 Paris

parentsetfeministes@gmail.com

A l'intention de :

M. Jean-Christophe Combe,

Ministre des Solidarités, de
l'Autonomie et des Personnes
handicapées

Objet : Positions et propositions de l'association Parents et Féministes, en réaction à votre intervention du 22 février 2023.

Paris, le 6 mars 2023

Monsieur le Ministre,

Lors d'une intervention sur Radio J le 22 février 2023, vous avez annoncé que des annonces seraient faites à la fin du mois de mars concernant la réforme du congé parental, ce qui a retenu toute notre attention. Nous avons néanmoins été surpris.e.s d'entendre que vous aviez "fini la concertation". En effet, sauf erreur de notre part, les associations militant pour une parentalité égalitaire et féministe n'ont été ni reçues ni consultées. Nous avions pourtant été consulté.e.s dans le cadre du rapport des 1000 jours, et par le cabinet de votre prédécesseur Adrien Taquet. Nous nous étonnons de ce changement d'approche, et craignons par conséquent que les enjeux tenant à l'égalité femmes-hommes ne soient pas suffisamment pris en compte dans la réforme à venir.

L'association Parents et Féministes est engagée pour une parentalité égalitaire, qui ne fait pas reposer, au sein du foyer, la charge parentale sur les femmes à titre principal. Si nous accueillons favorablement la perspective d'une revalorisation du congé parental de manière générale, nous restons néanmoins très vigilant.e.s sur certains points :

- **La réforme du congé parental ne doit pas avoir pour effet de créer une nouvelle norme sociale visant à garder les enfants à la maison jusqu'à un an, qui se retournerait immanquablement contre les femmes en l'état actuel de la société. Nous craignons une régression des droits des femmes si la revalorisation du congé parental ne s'accompagne pas d'un congé paternité de même durée que le congé maternité et d'un élargissement significatif de l'offre de modes de**

garde. De manière générale, la liberté de choix, qui caractérise en théorie le modèle français, doit être préservée sur le principe et rendue plus effective en pratique, dans l'intérêt des femmes comme des enfants. Aujourd'hui, cette liberté n'existe pas pour les mères : les travaux de sciences sociales montrent en effet qu'il existe tout autant des « travailleuses empêchées » (femmes contraintes de réduire ou d'interrompre leur activité professionnelle alors qu'elles ne le souhaitent pas) et des « mères empêchées » (mères qui souhaiteraient passer plus de temps avec leurs enfants et réduire leur activité professionnelle)¹. Aujourd'hui, comme vous le savez, les congés parentaux ne sont pris par les pères que de manière marginale. La proportion est de l'ordre de 2%. Ainsi, **nous saluerons la revalorisation du congé parental si elle permet à des parents qui le souhaitent - pas uniquement des mères – de rester aux côtés de leurs enfants. Mais nous ne pourrons pas saluer de réforme qui viendrait, sans le dire clairement, gérer la pénurie de solutions de garde en se servant une fois de plus des mères comme variable d'ajustement.** Une telle évolution aurait vraisemblablement des conséquences désastreuses sur la santé mentale des mères, ainsi que sur le creusement des inégalités économiques et professionnelles entre mères et pères, à rebours donc de la politique souhaitée par le gouvernement.

- **Nous constatons avec inquiétude le retour d'un discours nataliste assumé, alimenté par le Rassemblement national, et nous vous demandons solennellement de ne pas l'alimenter.** Nul besoin de vous rappeler que, dans l'Histoire, les politiques natalistes portées par l'extrême droite n'ont jamais été les alliées de la liberté et des droits des femmes. Nous pensons qu'il est nécessaire de ne pas laisser ce débat s'installer, en privilégiant un discours basé sur la liberté des parents. Il est préférable de promouvoir la liberté des personnes à avoir autant d'enfants qu'elles et ils le souhaitent et de pouvoir le faire sans être pénalisé.e ou discriminé.e, ce qui met l'accent sur l'émancipation et sur l'égalité, contrairement aux discours natalistes.
- **Concernant le service public de la petite enfance, nous déplorons le flou dans les discours publics et l'absence de mesures fortes à court terme.** Le dernier PLFSS a été marqué, comme vous le savez, par un transfert de charge interbranche au détriment de la branche famille. Nous comprenons la portée comptable et technique de cette mesure. Mais en l'absence d'annonces claires visant à améliorer la situation des modes de garde, le signal envoyé est inquiétant et rien ne permet de lever nos inquiétudes. Nous demandons qu'un plan pluriannuel soit annoncé rapidement pour revaloriser les métiers de la petite enfance et pour répondre aux attentes des 160 000 familles sans solution de garde d'ici la fin du quinquennat (et non d'ici 2030, comme cela a été annoncé). Au croisement de plusieurs enjeux d'intérêt général (égalité femmes-hommes, éducation et santé des enfants, lutte contre la pauvreté), le service public de la petite enfance mérite de devenir une priorité politique.
- **Nous nous inquiétons des effets de la réforme de l'assurance chômage sur la situation socio-économique des femmes avec de jeunes enfants et nous vous**

¹ Goussard, L. & Sibaud, L. (2017). L'articulation travail-famille chez les mères en activité continue et à temps plein : une question de distanciation subjective ?. *Revue française des affaires sociales*, , 169-186. <https://doi.org/10.3917/rfas.172.0169>

demandons de diligenter une étude sur ce point. En effet, les difficultés d'accès à des solutions de garde font partie des freins à l'emploi. Or, ces questions n'ont pas du tout été prises en compte dans la réforme, et il y a fort à craindre que les familles avec jeunes enfants soient pénalisées. Ces effets devraient se manifester d'ici environ dix-huit mois, ce qui vous laisse le temps d'anticiper ce problème.

Au-delà de ces points de vigilance, nous avons des propositions réalistes et concrètes à vous soumettre :

1. Pour améliorer le service public de la petite enfance :
 - a. A très court terme, nous vous demandons de vous mettre en relation avec le Ministre de l'Education nationale afin de **relancer les projets de scolarisation avant trois ans. Quand des classes de maternelle ferment dans des départements sous-dotés en mode de garde et dans lesquels la scolarisation avant trois ans est marginale, le gouvernement peut ouvrir des classes de Très Petite Section.** Cela fait partie des leviers à votre disposition pour alléger la pression sur le service public de la petite enfance tout en contribuant à l'égalité et à l'éducation des enfants.
 - b. Nous demandons à l'Etat de s'attaquer aux inégalités territoriales massives en matière de petite enfance, en adoptant rapidement un plan de rattrapage prioritaire dans les départements les moins bien dotés en solution de modes de garde (en particulier la Seine-Saint-Denis). Cela pourrait passer par des **dérogations temporaires à la règle du co-financement obligatoire dans ces territoires, afin que l'effort budgétaire soit davantage pris en charge par l'Etat et la CAF.**
2. Nous vous invitons à profiter de la future réforme du droit du travail, annoncée par le Ministre Olivier Dussopt dans le cadre du débat sur les retraites, pour **inscrire dans le code du travail un principe d'égalité de droits entre les parents dans les accords collectifs**, afin d'étendre les droits des pères dans les entreprises et branches dont les conventions collectives prévoient des droits à un congé maternité supra-légal pour les mères. Il est nécessaire de légiférer pour mettre fin à une jurisprudence archaïque sur ce point². Cette proposition a peu de chance d'être soutenue par les organisations patronales, mais elle constituerait un réel choc culturel dans certaines entreprises en faveur d'une parentalité égalitaire l'égalité parentale. Elle permettrait d'instaurer un droit à un congé paternité allongé dans de nombreux pans de la société.
3. **Concernant le congé parental d'éducation, dans sa version actuelle et/ou dans la perspective d'une réforme à venir**, nous avons de nombreuses propositions :
 - a. Améliorer l'information sur le congé parental (l'enquête EMBLEME de la CNAF montre que seuls 54% des allocataires de la CAF connaissent la PreParE) :

² <https://www.editions-tissot.fr/actualite/droit-du-travail/une-convention-collective-peut-elle-reserver-aux-meres-un-conge-supplementaire-au-conge-maternite>

- Promouvoir activement le congé parental à temps partiel, en lançant une campagne sur “le droit au temps partiel après une naissance”. Nous pensons que cette formulation est de nature à changer les représentations sociales de ce droit.
 - Informer systématiquement les futures mères et les futurs pères de leur droit au congé parental, via des courriers individuels envoyés par la CAF à chacun des parents au cours de la grossesse et à la naissance, et via un encart dans le carnet de santé des enfants. Aujourd’hui, la plupart des pères ne sont tout simplement jamais contactés par la CAF.
 - Mettre en place un simulateur complet sur le site de la CAF (incluant l’effet atténuateur du QF/IR) pour estimer la baisse de revenus globale, notamment en cas de passage à temps partiel.
- b. Mettre fin aux aberrations sur le calcul des indemnités :
- Lorsque les deux parents prennent leur congé simultanément, permettre le cumul de l’indemnité.
 - Calculer la PreParE au prorata temporis et non à partir du premier jour civil du mois suivant la demande (→ revoir les articles R552-2 et R552-3 du code de la sécurité sociale). Aujourd’hui, si un parent prend un congé parental du 15 janvier au 15 mars, il ne sera indemnisé qu’un mois et non deux.
- c. Assouplir les conditions pour pouvoir bénéficier du CPE et/ou de la PreParE :
- Réformer la condition d’ancienneté pour pouvoir prendre un congé parental d’éducation dans le code du travail (article L1225-47) : l’ancienneté minimale requise doit s’apprécier à la date de départ en congé, et non à la date de naissance de l’enfant, afin que ce droit puisse être effectif y compris en cas de mobilité professionnelle.
 - Autoriser le fractionnement du CPE.
 - Autoriser les parents en congé parental à temps partiel à conserver une activité d’enseignant vacataire (statut régi par le décret du 29 octobre 1987) démarrée avant le congé parental, afin d’éviter de pénaliser les parents engagés pour l’égalité exerçant une activité intellectuelle. Aujourd’hui, il est strictement interdit de cumuler une activité d’enseignement, même de quelques heures, avec un congé parental ou un congé maternité.

Pour terminer, nous attirons votre attention sur le fait que le débat sur les retraites a généré un nombre important de remarques maladroites de la part du gouvernement concernant la parentalité et les discriminations socio-économiques systémiques dont sont victimes les

mères. L'accumulation de ces maladresses politiques, venant s'ajouter aux inquiétudes que le PLFSS a générées à l'automne dernier, ont pu apparaître aux yeux de nombreuses femmes comme une marque de mépris. Elles ont généré un climat de crispation politique. Attaché.e.s à un dialogue constructif et apaisé avec les pouvoirs publics, nous espérons vivement que les mois à venir seront l'occasion pour le gouvernement d'inverser la tendance, en annonçant enfin des mesures réellement favorables aux femmes, aux mères et à plus d'égalité dans la parentalité.

En complément, nous vous transmettons à toutes fins utiles la copie d'une tribune que nous avons publiée dans le journal Libération en novembre dernier au moment de l'examen du PLFSS, dans lequel nous exposons notre vision des enjeux du futur service public de la petite enfance.

Nous vous remercions par avance pour l'attention que vous avez portée à notre courrier et à nos propositions. Nous nous tenons à votre disposition pour échanger avec vous ou votre cabinet avant l'annonce des réformes à venir.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre, en l'expression de notre haute considération.

Pour l'association Parents et Féministes :

Bianca Brienza, présidente

Elsa Foucraut, administratrice

P.J. :

*Tribune « Bâtir un service public de la petite enfance est un enjeu féministe »
(Libération, 18 novembre 2022)*